

11 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST

(Euronext Paris)

1- Par courrier du 10 avril 2008, la société Harris Associates L.P. (1) (Two North LaSalle Street, suite 500, Chicago, Illinois 60602-3790, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions NEOPOST sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir 3 138 639 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 10,13% du capital et des droits de vote de cette société (2).

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Les intentions d'Harris concernant NEOPOST sont uniquement des objectifs d'investissement. Harris agit seule et pourrait acquérir des actions supplémentaires dans le futur. Actuellement, Harris n'a pas l'intention d'acquérir un pourcentage de contrôle dans la société et n'a pas l'intention de demander de postes d'administrateurs pour elle-même ou pour une ou plusieurs personnes ou de sièges au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société."

(1) Contrôlée par Natixis Global Asset Management L.P.

(2) Sur la base d'un capital composé de 30 984 600 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.